



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 26 JANVIER 2026**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 26 janvier 2026 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5^e arrondissement le lundi 5 janvier 2026, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 23 janvier 2026.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5^e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT
M. BOUCHET
Mme EROL
M. ISARE

Mme BERTHOUT
M. CASANOVA
Mme GABADOU
Mme LEMARDELEY

Mme BIRABEN
M. CIVEL
Mme HACKE
Mme ROSSET

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Carole HOOGSTOEL à M. Édouard CIVEL.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 33 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

M. Laurent AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du point 7.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, suspend la séance à 18 h 52 au point 15 pour la réécriture du vœu V052026007 - Vœu relatif à la crèche Valette (DÉPOSÉ SUR TABLE) et rouvre la séance à 19 h 03.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, lève la séance à 19 h 29.

Ordre du jour définitif :

1 - Désignation du secrétaire de séance

2- Adoption de la procédure d'urgence

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025

4 - **2026 DASCO 2** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros)

5 - **2026 DJS 5** - Subvention (8 300 euros) à une association sportive (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (5^e)

6 - **2026 DLH 9** - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP

7 - **2026 DLH 47** - Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans avec l'association René Capitant portant sur un immeuble communal sis 8 rue de Lanneau 75005

8 - **2026 DPE 2** - Collecte de literie en pied d'immeuble (Paris Centre, 5^e et 6^e). Prolongation de l'expérimentation et signature d'un avenant à la convention avec Écomaison

9 - **2026 DSOL 7** - Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

10 - **2026 DSOL 12** - 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires

11 - **2026 DAC 18** - Subventions (20 000 euros) et avenants à convention avec les associations Atelier de Paris Carolyn Carlson (12^e) et Théâtre de la Marionnette à Paris (5^e) pour des projets d'accompagnement

12 - **2026 DAC 184** - Subventions de fonctionnement (31 000 euros) à quatre structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur (5^e, 10^e, 12^e et 18^e).

13 - **2026 DLH 41** - 11 rue Valette à Paris 5^e - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Communauté Sant'Egidio France et protocole d'accord

14 - **V052026003** - Vœu relatif à la crèche Valette (**RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**)

15 - **V052026007** - Vœu relatif à la crèche Valette (**DÉPOSÉ SUR TABLE**)

16 - **V052026004** - Vœu déposé par le Conseil du 5^e arrondissement, visant à étendre de manière temporaire le dispositif du Groupement parisien interbailleurs de surveillance (GPIS) aux immeubles sociaux du 5^e arrondissement qui connaissent des dégradations récurrentes

17 - **V052026005** - Vœu en faveur d'une pause des camions de chantier de l'ESPCI devant l'école Pierre Brossolette à l'heure d'arrivée des enfants le matin

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, propose que Mme Violaine HACKE, Conseillère d'arrondissement, chargée des collèges et lycées, de la jeunesse, du sport, de la mémoire et du monde combattant, soit désignée secrétaire de séance.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Mme Violaine HACKE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

Mme Florence BERTHOUT : Le procès-verbal n'appelle pas de votre part de remarques particulières ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons eu trois délibérations, dont une très importante concernant la crèche Valette, qui sont arrivées très récemment. De manière très exceptionnelle, je dépose un vœu sur table adossé à cette délibération. Peut-on remettre le vœu à tous les élus ?

Mme Marine ROSSET : Il est sur table.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Donc, nous adoptons la procédure d'urgence conformément au Code général des collectivités locales et à notre règlement. Je vous en remercie.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

4 - 2026 DASCO 2 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (32 010 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 108 100 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (363 323 EUROS)

Mme Corinne GABADOU : Les subventions d'équipement pour le collège Henri-IV sont des subventions classiques d'un montant total de 18 700 euros, ce qui correspond aux attentes de l'établissement ; pour le collège Alviset, le montant est de 18 300 euros, ce qui correspond aux attentes de l'établissement, pour Raymond-Queneau, 29 800 euros, ce qui correspond aux attentes de l'établissement ; pour le collège Rognoni, le montant total de

13 300 euros correspond aux attentes de l'établissement ; et pour le collège Lavoisier, le montant total de 13 700 euros correspond également aux attentes de l'établissement. Quant aux subventions pour travaux, pour le collège Queneau, une subvention d'un montant de 3 812 euros correspond aux attentes, et pour le collège Alviset, une subvention d'un montant de 2 794 euros correspond aux attentes de l'établissement. J'en ai fini.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà ce que l'on appelle aller à l'essentiel. Vous avez tout le détail dans la délibération. Cela n'appelle pas de remarques particulières ? Évidemment, nous avons pris soin de vérifier auprès de ces établissements que tout était en règle. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

5 - 2026 DJS 5 - SUBVENTION (8 300 EUROS) À UNE ASSOCIATION SPORTIVE (DONT 1 AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS) (5^E).

Mme Violaine HACKE : Il s'agit de la subvention de 8 300 euros pour l'Office du mouvement sportif du 5^e arrondissement. Je n'ai rien à signaler, puisque c'est exactement la même subvention que l'année dernière, sachant qu'ils avaient demandé 8 500 euros et qu'il y a une baisse de 200 euros par rapport à la demande. Cette subvention servira au bon fonctionnement de l'Office du mouvement sportif, à savoir l'aide à l'organisation de la fête de l'eau, du Téléthon, d'Octobre rose, des conférences Quartier du livre, de la fête des associations, aux tenues des bénévoles, et à nombre de choses que nous validons.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 13 dont 1 pouvoir
Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

6 - 2026 DLH 9 - OCTROI, RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION ET DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA RIVP

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Anne BIRABEN qui va nous rapporter la DLH. Il s'agit de garanties d'emprunts assez classiques sur deux opérations que l'on connaît bien ici, la barre de Cassan et Concordia.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit d'un octroi, d'une réitération et de modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP. En l'occurrence, au 41 rue de Tournefort, il est indiqué qu'il s'agit d'une création, mais ce n'est pas forcément évident, puisque le bâtiment est déjà bâti. Il en est de même pour les logements situés 4-8 bis rue Cuvier. On parle bien de la barre Cassan. En ce qui concerne Concordia, la Ville de Paris garantit à hauteur de cent pour cent pour la totalité de sa durée le service des intérêts et l'amortissement du prêt PLS foncier à souscrire par la RIVP. Il s'agit d'une somme de 10 135 785 euros. Pour la barre Cassan, le principe est le même et il s'agit d'une somme de 21 592 207 euros. Il s'agit donc de plus de 31 millions d'euros. Je ne peux pas faire cette délibération sans rappeler que les bailleurs sociaux sont sur la paille. Les bailleurs sociaux ont leurs finances totalement asséchées par la gestion de la Ville de Paris, et notamment par les loyers capitalisés, ces loyers que les

baillleurs sociaux sont obligés de payer cinquante à soixante ans d'avance à la Ville. La RIVP n'y coupe pas et la RIVP est sur la paille. Je suis assez surprise quand même, parce que cette délibération appartient à une délibération beaucoup plus importante qui concerne beaucoup d'autres immeubles de la Ville de Paris pour un total de 205 millions d'euros. Je voulais aussi souligner que, sur la mandature, ce qui est contracté comme emprunt auprès de la Caisse des dépôts représente 12,3 milliards. Ce sont des montants absolument pharaoniques. En contrepartie, il y aura un bénéfice pour la Ville qui bénéficiera de 61 droits de réservation de logements. Je suis embêtée par cette délibération, parce que nous avons voté ces logements pour étudiants, mais que, d'un autre côté, on considère aussi que la Ville est excessivement mal gérée, et que c'est le reflet de cette mauvaise gestion qui nous conduit aujourd'hui à voter cette délibération. Je ne me sens donc pas très à l'aise et je propose que nous nous abstenions sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord. Je rappelle qu'il s'agit simplement, même si c'est important, de garanties d'emprunts.

Mme Marine ROSSET : Je vais être très rapide, mais effectivement, nous avons le débat à chaque fois que nous reparlons de ces logements. Je souhaite simplement dire qu'il y a plusieurs financeurs pour cette barre Cassan : la Ville, la Région, l'État, une partie pour l'université. Maintenant que nous avons voté pour ce projet, ce dont je me réjouis, la délibération qui nous est proposée est simplement une garantie. Elle a d'ailleurs dû être modifiée quand on lit bien les choses, parce qu'il y a eu une augmentation de la part de la Ville de Paris dans le projet. On nous demande donc de voter là une question technique avec la Caisse des dépôts. Vous enrobez les choses en parlant de la gestion de la Ville de Paris, mais cela n'a absolument rien à voir. Donc, nous voterons pour.

Mme Florence BERTHOUT : Attendez, nous sommes sur un débat. J'ai laissé parler Madame BIRABEN au nom de la démocratie, mais nous n'allons pas faire de débat ici sur le logement social. Je rappelle que nous nous prononçons sur une garantie d'emprunt. On peut être pour ou contre, mais c'est l'objet de la délibération et tenons-nous-en, si vous voulez bien, aux objets de la délibération. Nous pouvons peut-être faire un vote dissocié.

M. Philippe BOUCHET : Juste un petit point qui est important : il s'agit quand même de ce qu'on appelle en comptabilité un engagement hors bilan. Effectivement, c'est quelque chose qui est en plus. Mais cela veut dire quand même que, si un jour il y avait défaut des bailleurs sociaux, ce qui peut arriver, puisqu'il peut arriver pour une raison quelconque qu'ils n'arrivent plus à collecter leurs loyers, les 12 milliards dont on parle pour la Ville de Paris se doubleraient en termes d'engagement. C'est important dans la comptabilité.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr, et c'est le cas d'ailleurs pour les collectivités locales, qui doivent voir évidemment le montant global des garanties d'emprunts quand elles garantissent des emprunts. Nous sommes bien d'accord que cela concerne là une partie. Nous sommes concernés par deux garanties d'emprunts, c'est-à-dire le 41 Tournefort et le 4-8 bis, rue Cuvier. Nous passons au vote.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 10 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 3

NPPV : 0

7 - 2026 DLH 47 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF D'UNE DURÉE DE 30 ANS AVEC L'ASSOCIATION RENÉ CAPITANT PORTANT SUR UN IMMEUBLE COMMUNAL SIS 8 RUE DE LANNEAU 75005

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'autoriser la signature d'un bail emphytéotique, administratif, d'une durée de trente ans, avec une association que nous connaissons bien,

c'est l'association René Capitant, qui est dans un immeuble au 8, rue Lanneau, et qui est très mobilisée sur une question essentielle, celle de la santé mentale.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire, chers élus. Effectivement, comme vous l'avez stipulé, nous parlons bien ici du Centre René Capitant, dont les missions sont très importantes, notamment concernant la santé mentale des jeunes adultes, principalement en général de notre quartier. Nos étudiants, les jeunes souffrant de troubles psychiatriques et victimes d'addictions, sont gérés par ce centre qui favorise notamment, autant que faire se peut, la reprise ou le maintien d'activités sociales et relationnelles. Nous y trouvons une offre de soins ambulatoires, avec un centre médico-psychologique, avec un hôpital de jour de 24 places, et ce qu'on appelle un foyer de postcure avec 24 lits. Il est proposé un projet de réhabilitation afin d'améliorer le fonctionnement du centre, de rationaliser les circulations et de moderniser les locaux. Des travaux devront être réalisés pour l'accessibilité, notamment PMR, pour la création de quatre bureaux de consultation, de six bureaux administratifs et pour la réorganisation des chambres du FPC, c'est-à-dire le foyer de postcure. Le coût total est de 3 218 674 euros hors taxe, financés à cent pour cent par l'ARS. La durée prévue des travaux est de douze à treize mois sur un site partiellement occupé. Il est important de signaler, Madame la Maire, que vous octroyez deux bureaux durant cette période.

Mme Florence BERTHOUT : Pendant la réalisation des travaux, une partie va être en site occupé, comme je l'ai vu avec la direction de ce CMP tout à fait remarquable. Ils ont besoin de faire des consultations en extérieur pour poursuivre leur travail en site occupé. Donc, des pistes ont été lancées, notamment avec un local qui pourrait être au centre Paris Anim'Arras. Et donc j'ai proposé que puissent être mis à disposition deux bureaux que nous avons repérés ensemble, puisque les équipes sont venues visiter, dont un serait mutualisé avec notre établissement public des Solidarités. Il va de soi qu'en temps et en heure, cette mise à disposition devra faire l'objet d'une convention entre la mairie et l'association René Capitant. Avis favorable, j'imagine, chers collègues ? Je vous en remercie.

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

8 - 2026 DPE 2 - COLLECTE DE LITERIE EN PIED D'IMMEUBLE (PARIS CENTRE, 5^E ET 6^E). PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION AVEC ÉCOMAISON

M. Édouard CIVEL : Chers collègues, il s'agit de renouveler une convention de partenariat avec un éco-organisme qui s'appelle Écomaison. Il mène depuis six mois une expérimentation sur Paris Centre, le 5^e et le 6^e arrondissement, afin de faire de la collecte des sommiers et des matelas, différenciés pour permettre leur valorisation, soit le réemploi, le recyclage, le recyclage ciblé ou de la valorisation énergétique. Cette expérimentation qui a été ouverte il y a six mois a fait l'objet sur le site internet d'un certain nombre de demandes de Parisiens, du centre et des 5^e et 6^e arrondissements. Il y a eu à peu près 2 000 demandes, et cela a permis de valoriser 26 tonnes d'éléments d'ameublement collectés sur les six derniers mois. Il y a des éléments d'amélioration. Ils ont constaté que sur les 2 000 demandes, il y avait à peu près un tiers des cas où, par exemple, il n'y avait pas d'éléments de literie lorsqu'ils arrivaient en bas de l'immeuble suite à la demande. Pudiquement, dans la délibération, on appelle cela des collectes informelles. Parfois, il peut y avoir de la sélection par les voisins ou par d'autres personnes qui voient des éléments réutilisables. En tout cas, c'est une expérimentation qui est plutôt intéressante et qui vaut le coup d'être reconduite pour les six prochains mois avant d'étudier une généralisation sur l'ensemble du territoire parisien. Je vous propose de voter favorablement pour ce renouvellement. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

9 - 2026 DSOL 7 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LES M2A (MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS). PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 AU TITRE DES CLIC

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et la M2A, la Maison des aînés et des aidants qui gère la Maison des aidants que nous avons créée au sein de cette mairie.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire. Chers élus, effectivement, il est proposé la signature d'une convention-cadre entre l'Agence régionale de la santé, l'ARS, et la Ville de Paris, des conventions annuelles d'objectifs et de moyens pour l'année 2026 entre la Ville de Paris et la Maison des aidants et des aidés en étant un dispositif d'appui à la coordination, et l'attribution de financements 2026 au titre des missions du CLIC incluant des mesures de revalorisation salariale.

Comme vous le savez, notre arrondissement est rattaché à la M2A-DAC, dispositif d'appui à la coordination Paris-Centre porté par l'association Autonomie Paris Saint-Jacques, qui concerne les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements. La Maison des aînés et des aidants est un dispositif chargé d'assurer la coordination gérontologique sur les territoires parisiens. Elles ont pour mission l'accueil, l'information, l'orientation et le conseil des personnes âgées de soixante ans et plus, leurs proches aidants et les professionnels. La maison évalue en même temps les situations complexes et élabore des plans d'aide personnalisés en lien avec l'ensemble des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires. Elle favorise le maintien à domicile et la continuité des parcours de santé. Elle intervient aussi en lien étroit avec la Maison des Solidarités. Elle participe à la prévention et à la lutte contre la maltraitance des personnes vulnérables et contribue à l'animation territoriale du service public parisien de l'autonomie. En quelques chiffres, en 2025, c'était 9 500 demandes traitées et 6 400 visites à domicile qui permettent naturellement une meilleure prise en charge sociale et médico-sociale renforcée des situations des personnes fragiles. Il nous est demandé de voter une participation de fonctionnement de 571 560 euros à l'association Autonomie Saint-Jacques qui en est le gestionnaire.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais rajouter que Marie Bouchaud anime cette Maison des aînés et des aidants, mais porte dans notre mairie spécifiquement la Maison des aidants. Ils font un travail formidable en lien avec l'établissement public des Solidarités. Il y a aussi une conférence des financeurs pour pouvoir justement financer tout ce qui est fait en complément dans la mairie, avec ce lieu d'accueil et de soutien pour les proches aidants. Les proches aidants ne sont pas, loin de là, que des personnes âgées, vous le savez. Ce sont tous celles et ceux qui accompagnent un proche malade ou en situation de handicap. C'est tout à fait important. Je vais vous donner rapidement quelques exemples d'activités concrètes que cette Maison des aidants organise : des ateliers de bien-être qui vont de la sophrologie aux ateliers d'écriture, au yoga, à l'art thérapie, du théâtre, des ateliers culinaires, des activités loisirs, comme le loto, des groupes de paroles et d'échanges entre les aidants, très appréciés, des conférences et des formations thématiques, notamment sur la nutrition et la gestion du stress, ce qui est un sujet important pour nous tous, mais surtout pour les aidants. Et puis, elle contribue évidemment à renforcer la solidarité territoriale. Pour toutes ces raisons, je vous invite évidemment à voter cette délibération. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

10 - 2026 DSOL 12 - 11 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (TOTAL 335 018 EUROS) ET 6 CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2024-2026 POUR DES BAGAGERIES SOLIDAIRES

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une subvention attribuée avec des subventions pluriannuelles d'objectifs, mais l'une d'entre elles concerne plus particulièrement le 5^e arrondissement.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire. Effectivement, chers élus, cela concerne onze subventions de fonctionnement pour un montant total de 335 018 euros et six conventions pluriannuelles d'objectifs de 2024-2026 pour des bagageries solidaires. Comme vous le savez, la subvention de fonctionnement des bagageries concerne les lieux où les personnes sans domicile fixe peuvent entreposer leurs affaires pour faciliter leur quotidien et leur insertion, et renforcer naturellement les services essentiels de proximité pour les personnes en situation de précarité. Pour notre arrondissement, les subventions concernent la bagagerie Cœur du Cinq, que nous connaissons tous et qui participe activement à l'aide que notre arrondissement apporte aux personnes sans domicile fixe. Ils sont d'ailleurs toujours présents à nos réunions mensuelles du comité de vigilance sociale. Je vous prie de bien vouloir accepter cette DSOL et permettre une contribution à hauteur de 28 000 euros pour la bagagerie Cœur du Cinq.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes d'accord, ils font un travail absolument formidable. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

11 - 2026 DAC 18 - SUBVENTIONS (20 000 EUROS) ET AVENANTS À CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON (12^E) ET THÉÂTRE DE LA MARIONNETTE À PARIS (5^E) POUR DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT

M. Pierre CASANOVA : Pour ce qui concerne le Théâtre de la Marionnette, il s'agit d'un projet de subvention d'un montant de 10 000 euros pour l'assistance, notamment juridique, dans un projet qui n'est pas n'importe lequel, puisque ce serait un projet de rapprochement entre notre Théâtre de la marionnette et le Théâtre aux mains nues qui est dans le 20^e arrondissement. Ce ne sont pas deux théâtres ou deux organisations qui sont étrangers l'un à l'autre, puisque les deux œuvrent dans l'art des marionnettes et chacun d'une façon différente. Le Théâtre aux mains nues se charge essentiellement de formation, mais aussi de résidence, tandis que le Théâtre de la marionnette, lui, se consacre, vous le savez déjà, à la production de spectacles, à la diffusion, et souvent à des interactions avec les enfants scolarisés du quartier et d'autres quartiers. Il n'y a donc pas d'incompatibilité. Au contraire, on voit bien la convergence et l'harmonie qui pourrait régner entre les deux structures. Mais évidemment, le conseil du 5^e arrondissement est soucieux que nous n'y perdions pas, et qu'on ne déshabille pas le Théâtre de la marionnette pour habiller le Théâtre aux mains nues. Par conséquent, ma recommandation serait d'approuver ce projet de résolution avec une vigilance, pour autant que ce rapprochement, puisque le projet parle même d'une possibilité de fusion entre les deux structures, n'entraîne pas une diminution de l'activité dans notre bel arrondissement ni des effectifs. Je ne voudrais pas voir les services administratifs quitter notre bel arrondissement, le plus beau de Paris, il faut être clair, pour un

autre, même si nous l'aimons beaucoup aussi. Voilà ma recommandation, donc un vote positif avec une vigilance 5^e.

Mme Marine ROSSET : J'ai eu la même réaction ou interrogation que mon collègue Pierre CASANOVA, à savoir effectivement si cette fusion serait vraiment favorable pour le Théâtre Mouffetard dans le 5^e arrondissement. J'ai compris en ayant des échanges avec l'Adjointe à la culture, Carine Rolland, que c'était vraiment du fait du Théâtre Mouffetard, que cela était rendu possible par le changement des deux directeurs pour les deux lieux culturels, et qu'au niveau national et au niveau parisien, cela permettrait de conjuguer des forces. Donc j'ai été rassurée et je voterai aussi favorablement pour cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Nous avons tous les mêmes interrogations, et il faudra donc évidemment exercer toute notre vigilance. La mutualisation a du bon, je l'ai toujours mise en avant, mais à condition, comme le disait notre collègue, qu'une des deux structures ne perde pas en efficacité et qu'elle puisse continuer à exercer pleinement le cœur de son métier. Donc, avis favorable, j'imagine, chers collègues ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

12 - 2026 DAC 184 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (31 000 EUROS) À QUATRE STRUCTURES PARISIENNES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR (5^E, 10^E, 12^E ET 18^E)

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit cette fois-ci de plusieurs subventions de fonctionnement, mais nous ne sommes concernés que par l'une d'entre elles, qui concerne l'Atelier des Feuillantines, que nous connaissons bien.

M. Pierre CASANOVA : Oui, nous le connaissons bien, donc je n'y reviens pas. Il s'agit pour l'Atelier des Feuillantines d'un projet de subvention de fonctionnement de 8 000 euros. Il nous paraît répondre en plus à une dynamique tout à fait encourageante, puisque, lors de la saison 2024-2025, nous avons vu une progression du nombre de personnes hors inscription au cours régulier. Donc c'est, on le sait, une association qui brille par son esprit d'entreprise et son dynamisme. Et donc nous approuvons ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable, chers collègues, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

13 - 2026 DLH 41 - 11 RUE VALETTE À PARIS 5^E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION COMMUNAUTÉ SANT'EGIDIO FRANCE ET PROTOCOLE D'ACCORD

Mme Florence BERTHOUT : Je vais maintenant rapporter la DLH 41, qui concerne une convention d'occupation soi-disant temporaire du domaine public avec l'association Communauté Sant'Egidio France et un protocole d'accord qui y est adossé. Je connais bien cette communauté, puisque, à ma demande, elle est venue il y a quelques années distribuer des repas chaque dimanche en utilisant la cuisine du foyer pour les femmes en grande précarité que j'ai créé. L'opération est maintenant menée d'ailleurs de manière remarquable

par l'association la Mie de Pain, avec ses bénévoles, tout comme c'était parfaitement fait quand c'était Sant 'Egidio.

Je rappelle que la crèche Valette a été fermée à la demande expresse de la Ville de Paris en juillet dernier parce que, et nous l'avons entendu, on nous a dit que cette crèche n'était plus aux normes pour accueillir des adultes, c'est-à-dire le personnel qui y travaillait, et les enfants. Dont acte. Il fallait faire une étude de diagnostic préalable à la réalisation de travaux de remise aux normes et peut-être, le cas échéant, de restructuration. Il y avait notamment des infiltrations d'eau dans une serre. Cela ne me paraissait pas être de nature à empêcher la crèche de fonctionner, mais dont acte. Puis, pendant l'été, sous le sceau du secret, des fonctionnaires de la Ville de Paris me disent qu'ils sont très choqués : en même temps qu'on me dit que cette crèche doit fermer parce qu'elle n'est plus aux normes, on la fait visiter, avec des géomètres qui prennent des mesures. Évidemment, comme on dit vulgairement, cela me met la puce à l'oreille. Mais la crèche Valette, comme d'ailleurs toutes les structures d'accueil collectif de petite enfance à Paris, fait partie, je le rappelle, de ce qu'on appelle les équipements transférés, au terme d'ailleurs d'un processus initié par Bertrand Delanoë qui a voulu que les budgets de fonctionnement d'un certain nombre d'équipements publics puissent être transférés aux mairies d'arrondissement. Cette liste des équipements transférés est votée chaque année en conseils d'arrondissements et en conseil de Paris. Lorsque, chers collègues, vous avez voté en octobre dernier la liste des équipements transférés, comme l'exige la loi, figurait en toutes lettres dans cette liste, la crèche Valette. Ce sont les faits. J'en ai déduit que, peut-être, nous allions être informés d'une éventuelle mise à disposition temporaire, mais adossée à un engagement formel de la Ville de réaliser l'étude de diagnostic et les travaux qui tiendraient compte de cette étude de diagnostic. Et voilà que j'apprends d'amis d'amis, et non de la Ville de Paris, que les choses se précipiteraient et qu'on y créerait, je cite, une école de la paix. Je ne vois pas trop ce qu'est une école de la paix, mais j'en avais entendu parler par la directrice de Sant 'Egidio, qui avait l'idée de créer une structure qui permettrait à de jeunes gens, plutôt à de jeunes élèves, sans condition d'ailleurs, d'avoir des modules d'ateliers pour se rencontrer. Un lieu de dialogue interconfessionnel, si vous me permettez cette expression. Je trouvais cela intéressant. D'ailleurs, j'ai moi-même mis à disposition très régulièrement l'agora Jacqueline de Romilly pour qu'une quinzaine de jeunes puissent travailler. Nous en étions restés là à l'époque. Je vous vois sourire, Monsieur AUDOUIN. Je ne sais pas si c'est sur ce sujet, mais ce sujet-là ne me fait pas du tout sourire, pardonnez-moi, parce que la crèche Valette représente quand même 72 berceaux. Je rappelle qu'il s'agit du seul équipement d'accueil de la petite enfance dans le nord-ouest de l'arrondissement et que chaque année, d'ailleurs, ce n'est pas propre à notre arrondissement, nous avons des dizaines et des dizaines de familles qui ne peuvent pas obtenir une place en crèche, quel que soit le travail extraordinaire que font nos directrices et que fait Madame l'Adjointe Corinne GABADOU pour essayer de trouver des solutions.

En prenant l'attache du cabinet de Madame la Maire de Paris, on me dit que cela pourrait être une occupation temporaire, c'est-à-dire dans le jargon administratif, un projet intercalaire. Sauf que, d'un autre côté, on me dit que ladite association a prévu des budgets pour faire des travaux de restructuration dans ladite crèche. C'est pour le moins contradictoire. Voici donc toutes les informations que j'ai eues par bribes. Et soudainement, en insistant, nous finissons par avoir une délibération qui arrive sur un sujet aussi important jeudi dernier. Si vous regardez juste la feuille, vous vous dites que l'objet est anodin : modifier temporairement l'inventaire des équipements de proximité. Je rappelle d'ailleurs que, pour modifier temporairement l'inventaire des équipements transférés, il faut un vote. Donc, cette délibération est tout à fait illégale, parce qu'il n'y a pas de vote. Il n'y a pas une délibération qui modifie la liste des équipements. Or, pour pouvoir affecter temporairement, il faut de toute façon une délibération qui modifie la liste des équipements transférés. C'est la règle. Alors, figurez-vous que vendredi, nous avons eu un coup de téléphone nous demandant à nous, les victimes, de faire nous-mêmes une délibération pour faire modifier la liste des équipements transférés. Excusez-moi, mais je ne vais certainement pas faire écrire de ma petite main une délibération pour modifier la liste des équipements transférés. Que la Ville assume cela jusqu'au bout. Je sens que c'est un passage en force. D'ailleurs, je le regrette parce que moi-même, j'étais vraiment très allante pour essayer de trouver un lieu pour accueillir ce projet. Mais pas dans une crèche. Je vous conseille de lire l'exposé des motifs qui est vraiment un

modèle de cynisme du genre. Je pense qu'on nous prend vraiment pour des imbéciles ou qu'on imagine que nous avons arrêté la lecture avant le cours préparatoire. Je vous le lis, c'est écrit noir sur blanc. Je vous fais grâce de tout le blabla. D'abord, on nous explique qu'on va mettre à disposition une crèche, alors qu'on n'a pas le droit de la mettre à disposition de toute façon tant qu'on n'a pas modifié la liste des équipements transférés. Mais passons. Aucun élu de tous bords, aucun parent, aucun syndicat n'a été informé du contenu de ce projet. Aucun. Le minimum est quand même de dire : il y a un projet, on voudrait qu'il soit dans tel arrondissement, comment faire pour l'accompagner, travaillons, coconstruisons, selon la formule consacrée d'Anne Hidalgo. Et moi, j'aime bien coconstruire de temps en temps. Monsieur AUDOUIN, qui sourit tout le temps, n'habitant plus l'arrondissement, doit considérer que c'est un projet tout à fait anodin. Des femmes qui, si elles n'ont pas de place en crèche, doivent renoncer à leur travail, moi, j'en vois toutes les semaines. Ou elles reprennent le travail dans des conditions absolument abominables, parce que quand vous n'avez pas de place en crèche, ce n'est vraiment pas facile de travailler. Cela ne me fait donc pas du tout sourire.

Accessoirement, le cadeau de 800 mètres carrés est une redevance. Nous nous asseyons sur une redevance annuelle de 441 000 euros. Ce n'est quand même pas une paille. Quand on veut avoir une modeste subvention, par exemple, de 3 000 euros pour l'épicerie solidaire, je ne vous dis pas les dossiers qu'il faut monter. D'ailleurs, il n'y a toujours pas un euro de la Ville. Il est vrai que ce projet est porté complètement par le bénévolat. Écoutez quand même le paragraphe où l'on dit tout et son contraire : « En outre, l'association va payer une redevance annuelle de cent euros ». Je me demande si ce n'est pas excessif, quand même, une redevance annuelle de 100 euros pour occuper 800 mètres carrés. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Moi, je trouve cela un peu excessif. « En outre, si les conditions de réouverture de la crèche ne sont pas réunies à la fin de la convention d'occupation ». Cette convention est censée être d'un an. Évidemment que les conditions ne seront pas réunies si la Ville ne lance pas l'étude de diagnostic préalable aux travaux. L'association propose de réaménager et, d'ailleurs, c'est écrit en toutes lettres, « l'ancienne crèche Valette », comme si l'on prenait acte du fait que, décidément, elle est fermée, « pour y accueillir cette Maison de la paix » et, pour ce faire, a établi, écoutez bien, « un important programme de travaux ». C'est-à-dire qu'elle a déjà le programme de travaux. Autrement dit, alors que la Ville à qui nous demandons depuis des mois, on pourrait dire d'ailleurs, depuis deux ans, d'essayer de mettre aux normes cette crèche, n'a pas été capable de lancer une seule étude de diagnostic, ladite association, que je n'incrimine pas, puisqu'elle fait son travail, elle, a déjà un programme de travaux qui reste à affiner par la réalisation de diagnostics et sondages complémentaires. Est-ce que vous imaginez la nature et l'ampleur de ce projet nécessitant sa consolidation financière et technique dans la perspective d'un contrat de long terme ? Donc, là encore, on dit tout et son contraire. On ne peut pas dire que c'est un an, et nous parler de la perspective d'un contrat de long terme. Si nous sommes sur une occupation temporaire, nous ne sommes pas dans la perspective d'un contrat de long terme. « Dans cette perspective d'éventuels travaux plus importants estimés aujourd'hui par l'association à 2 700 000 euros, il est proposé de conclure un protocole d'accord réservant » ... Alors là, c'est un peu la cerise sur le gâteau, l'acmé de cette convention : « réservant à l'association une exclusivité de négociation d'une durée d'un an à compter de la présente délibération, dans l'objectif de déterminer les conditions qui permettront, le cas échéant, la réalisation des travaux d'aménagement de l'immeuble et l'implantation à long terme de la Maison de la paix ». Alors là, je dois dire que, depuis que je suis maire, j'en ai vu, mais là, c'est quand même quelque chose.

Je rajouterai, d'un point de vue très républicain, que, quel que soit le résultat des élections municipales, il y aura un changement d'exécutif. Qu'un exécutif, quel qu'il soit, à deux mois d'une élection majeure, fasse ce coup tordu, je trouve que cela constitue un excès de pouvoir et que cela est totalement antidémocratique. Que cela se fasse dans une crèche est indéfendable. On aurait pu défendre un projet intercalaire, comme j'ai défendu le projet intercalaire porté par Madame Filoche sur l'ancien site de l'EHPAD. D'ailleurs, ce n'était pas facile pour mettre un centre Agnodice. C'était un projet intercalaire, pour accueillir des femmes qui venaient d'accoucher ou qui étaient enceintes. Cela peut tout à fait se défendre. Mais là, ce n'est pas un projet intercalaire. Si c'était un projet intercalaire, pourquoi pas ? Là, on fait semblant que c'est un projet intercalaire, sauf que tout est écrit de manière à ce que cela n'en soit pas un. Évidemment, j'appelle donc ce conseil municipal à voter contre ce projet de

délibération. D'ailleurs, encore une fois, en l'état, au niveau de notre conseil d'arrondissement, il est totalement illégal, puisque la délibération doit être adossée à une sortie de la crèche Valette des équipements de proximité. Au-delà de cela, je ne doute pas que la Ville actera tout cela en Conseil de Paris, mais je crois quand même à l'intérêt général et j'ai donc déposé un vœu. Pardonnez-moi de le déposer sur table. J'ai toujours essayé de ne pas déposer des vœux sur table au cours de cette mandature. Il était impossible de ne pas le déposer sur table, puisque je n'ai eu tous les éléments, et notamment les pièces jointes, que jeudi en fin de journée. Donc, je demande que la Ville lance dans les plus brefs délais les études indispensables afin que les travaux de rénovation de la crèche Valette puissent être réalisés ; que la Ville s'engage à rouvrir la crèche Valette en 2027 ; qu'elle maintienne cette crèche dans l'inventaire des équipements de proximité, si c'est effectivement transitoire, cela doit être possible ; qu'elle garantisse que toute occupation de celle-ci n'excède pas un délai d'un an, ce qui, d'ailleurs n'interdit pas une occupation intercalaire. Je ne dis pas non à une occupation intercalaire, mais si la Ville est honnête intellectuellement, elle doit s'engager sur cela. Voilà ce que je voulais vous dire, mais je trouve cela assez terrible d'imaginer priver 72 familles de place en crèche.

Mme Corinne GABADOU : Comme vous le savez, je m'occupe des crèches. Il se trouve en plus que j'ai eu ma pré-commission ce matin. Il y a trois crèches au nord de l'arrondissement : Valette, Sainte-Lucie, Saint-Séverin. Saint-Séverin a récupéré les enfants de Valette. Elle ne peut prendre aucun enfant supplémentaire. Sainte-Lucie non plus. Ce qui veut dire que, dans ce coin de l'arrondissement, il y a zéro possibilité. Comme vous le savez, les parents ont l'habitude, dans le 5^e, d'avoir leur crèche au pied de leur immeuble. Ils ne vont pas traverser tout l'arrondissement pour aller à Poliveau. C'est déjà assez compliqué. D'autre part, on dit aujourd'hui que la France est un pays vieillissant, qu'il y a plus de personnes âgées que de bébés, qu'on ne fait plus de bébés. Pourquoi voulez-vous qu'on fasse des bébés si on ne peut pas les faire garder ? J'ai des parents qui viennent désespérés en me disant : « Madame, cela fait un an qu'on attend une place en crèche, faute de personnel, et on va être obligés de quitter Paris parce qu'on ne peut plus payer notre loyer ». Cela contribue à faire partir les familles de la ville. Je ne comprends pas du tout cette décision qui n'a pas été concertée. C'est assez écoeurant. Ou alors, il y a un intérêt de Madame Hidalgo, mais je ne sais pas lequel. Merci.

Mme Marine ROSSET : Je vais peut-être dire un mot de la délibération et ensuite, si vous le permettez, du vœu qui a été déposé sur table. Comme vous l'avez rappelé, effectivement, cette délibération nous propose une convention d'occupation temporaire de la crèche Valette pour l'association Sant 'Egidio. Sur l'objet de cette occupation, vous avez parlé d'une école de la paix ou d'une maison de la paix. Cette association s'occupe de sans-abris, réalise des maraudes, comme vous l'avez aussi rappelé, et je comprends que la maison de la paix aura un usage de solidarité qui est dans l'objet même de l'association. Pour ma part, je suis favorable, effectivement, à l'installation d'équipements transitoires dans des lieux où les travaux doivent commencer. On en profite à Censier avec Césure, et vous avez rappelé le projet de l'État, qui était un projet transitoire à l'EHPAD Jardin des Plantes, qui avait permis, avant les travaux qui doivent débuter bientôt, d'accueillir des femmes enceintes en situation de rue. Je partage vos doutes et votre appréciation sur la délibération, qui n'est effectivement pas suffisamment claire pour moi, concernant le moment actuel. Effectivement, dans quelques semaines, des élections municipales auront lieu et, pour moi, ce sera aux futures équipes de décider de deux choses, à propos desquelles j'aurais peut-être des propositions de modification du vœu à faire : d'abord, sur la pertinence de remettre une crèche à cet endroit. Pour ma part, je ne suis pas capable aujourd'hui de dire s'il est pertinent de réinstaller une crèche dans un immeuble de cinq étages où les syndicats se plaignent non seulement d'un manque de rénovation qui pourrait sans doute être amélioré par des travaux, mais aussi de la forme même de l'immeuble, c'est-à-dire du fait que ce soit sur différents étages et que ce soit étroit pour les enfants. Cette première question devrait, selon moi, revenir aux futures équipes municipales. Si la future équipe municipale dit effectivement qu'il est pertinent qu'il y ait encore cette crèche, alors on enchaîne avec les travaux, et cetera. Si, au contraire, cette fermeture était envisagée par la future équipe, il me semble important aussi que la future équipe ait le

temps de réfléchir à un équipement qui puisse servir aux habitantes et aux habitants du 5^e. Dernier point sur la délibération : je suis d'accord avec vous sur le manque de clarté. Effectivement, on nous dit d'une part que ce n'est que pour un an, qu'on l'enlèverait des équipements municipaux pour un an, que ce serait provisoire, mais en même temps, ce serait une préfiguration pour un lieu et cela sera sans doute très difficile de pouvoir mettre fin à cette occupation avec Sant 'Egidio. Pour ces raisons, je vais m'abstenir sur cette délibération.

Sur votre vœu, permettez-moi, Madame BERTHOUT, de vous dire que nous nous sommes rencontrées, que vous avez mon numéro, et que je trouve que ce vœu arrive quand même très tardivement sur table. Évidemment, nous avons travaillé et j'ai travaillé à des modifications par rapport au vœu que vous avez envoyé. Vous avez la possibilité de le changer et de le mettre sur table, ce qui n'est pas la possibilité de l'opposition alors que, je crois, nous avons toujours été dans un esprit constructif.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi de vous interrompre. Je peux vous proposer, si vous le souhaitez, ce que je comprendrais tout à fait, une interruption de séance. C'est tout à fait naturel. Ensuite, nous sommes d'accord ou pas. Cela me paraît suffisamment important pour pouvoir faire une interruption de séance.

Mme Marine ROSSET : Quand vous dites dans votre vœu « lance dans les plus brefs délais les études indispensables », vous parlez des travaux. Je souhaiterais ajouter, comme je viens de le dire, que l'on puisse avoir des études aussi avec les syndicats et avec les personnels qui travaillent sur place, et qu'on ait une étude qui nous dise si le retour de la crèche est pertinent, si c'est toujours le bon lieu, s'il y a un besoin dans l'arrondissement comme vous le dites. Il y a des avis contradictoires entre la Ville et ce que vous nous dites. Ma proposition est de rajouter cette question de pertinence pour que cela puisse être étudié.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup, je vous répondrai après. Alexandre BARRAT.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire et chers collègues. Alors, je voudrais d'abord rappeler que la gauche parisienne est responsable de la situation concernant la crèche. Première faute, elle est responsable du manque d'auxiliaires de puériculture, il faut le rappeler, ce qui conduit à ce qu'environ la moitié des berceaux ne soient plus pourvus à Paris. Cela n'a pas été dit, je tiens à le redire. La deuxième faute est qu'elle n'a pas réalisé les travaux d'entretien nécessaires dans le bâtiment. Ils auraient pu être faits pendant l'été 2025. Cela aurait été logique, mais ils n'ont pas été faits. Ils auraient dû être faits à partir de septembre, puisque la crèche a été fermée pour cette raison, et là encore, cela n'a pas été fait. La même gauche verse maintenant des larmes de crocodile concernant la crèche, en prétextant que le bâtiment ne serait pas aux normes. Mais alors, il faudra m'expliquer : il est aux normes pour les uns, mais il ne l'est pas pour les autres. Je ne comprends pas la cohérence. La délibération qui nous est proposée consiste à faire fermer la crèche Valette, l'enlever de l'inventaire pour réaliser une maison de la paix ou un centre d'accueil. La délibération n'est pas extrêmement claire d'ailleurs sur ce dont il s'agit réellement. D'abord pour une durée déterminée d'un an, cela, pour le coup, me paraît clair.

Mme Florence BERTHOUT : Non, ce n'est pas clair.

M. Alexandre BARRAT : Le contrat en lui-même est à durée déterminée. Sauf qu'effectivement, la délibération n'est pas claire, je suis d'accord, puisqu'on nous parle aussi d'une demande d'étude pour pérenniser ce centre d'accueil. Donc, on nous demande finalement d'entériner la fin de la crèche Valette. Et non, je ne suis pas d'accord. Le 5^e arrondissement a besoin de crèches. C'est important pour les familles, c'est même essentiel pour les familles. La gauche a chassé les familles par sa politique d'année en année, cela fait vraiment des années maintenant. Une ville qui n'a pas d'enfants est une ville qui meurt. Au groupe Changer Paris, nous sommes pour donner aux familles les services essentiels dont elles ont besoin. Nous voulons faire même revenir les familles dans le 5^e et dans Paris par une

politique attractive. Je vais préciser que nous voterons contre la délibération et pour le vœu, quitte à en discuter.

Mme Anne BIRABEN : Je lis votre vœu, Madame la Maire, et je pense que c'est tout à fait essentiel. J'avais une proposition à vous faire d'amendement, notamment à la deuxième proposition que vous faites : « s'engage à rouvrir la crèche Valette en 2027 » et j'appuierais en disant « a vocation d'accueillir la petite enfance ». C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de rouvrir une crèche sans savoir ce qu'il y a vraiment à l'intérieur et je préciserais donc « a vocation d'accueillir la petite enfance ».

Mme Nazan EROL : Parlons simplement de maman à maman à propos de votre questionnement sur la pertinence de garder une crèche. Je ne sais pas où est votre enfant, mais je pense qu'il doit être en crèche. Il a raison d'ailleurs, parce que, grâce à cela, vous pouvez travailler le matin et venir le soir. Beaucoup de mamans dans ce 5^e arrondissement ont besoin d'une place en crèche. Vous dites qu'il faut évoquer ne serait-ce que le début du commencement de la pertinence, mais il y a deux cents enfants qui attendent. Il y a deux cents mamans qui voudraient bien aller travailler ou deux cents, peu importe, pères, mères, parents, personnes, familles, qui attendent d'avoir des places. Et l'on est encore en train d'essayer de nous poser la question du début du commencement de la pertinence de quelque chose. Non, je suis désolée, c'est prioritaire, c'est absolument prioritaire, dans tous les arrondissements et dans toute la France.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais apporter deux éléments de précision à la suite de ce qu'a dit Marine ROSSET. Que ce soit clair : je ne remets même pas en question l'objet, même si je le trouve très vague, parce que favoriser la paix sociale et le vivre-ensemble à Paris, ce n'est pas un projet. Franchement. Je peux vous citer au moins cinquante associations dans le 5^e, et je vous donne la liste avant de la fin de la semaine, qui favorisent la paix sociale et le vivre-ensemble à Paris. Ce n'est pas sérieux de nous dire que c'est un projet. Le projet, c'est accueillir quinze personnes, faire des ateliers d'écriture. Mais favoriser la paix sociale et le vivre-ensemble à Paris, que je partage ô combien, ne fait pas un projet. Lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes vulnérables, je suis désolée, y compris des réfugiés, ne fait pas un projet. C'est un objectif louable, je le partage, mais ce n'est pas un projet. Donc, il faut quand même savoir que, dans cette feuille qui est censée être le projet, nous n'avons pas l'ombre du début du commencement d'un projet. Deuxième sujet : je ne remets pas en question le caractère intercalaire. J'ai soutenu Agnodice et j'ai soutenu ce qui s'est fait à Césure. L'idée d'un projet intercalaire n'est pas en question. En revanche, ce qui me fait peur, chère Marine ROSSET, c'est ce que vous avez dit, qui contredit tout à fait la première partie de votre propos. Vous dites que cela ne correspond pas à ce que l'on vous rapporte dans les services. Mais que ne venez-vous assister à une commission d'attribution des places en crèche ? Nous avons la liste des parents qui n'ont pas de place en crèche. Je la tiens à votre disposition. Nous n'inventons rien. Il est insensé que vous, élue locale, disiez que ce n'est pas si évident. Nous avons aujourd'hui pratiquement la moitié des berceaux vides. D'ailleurs, nous ne sommes pas les plus mal lotis, pour dire les choses tout à fait franchement. Hélas, nous sommes comme partout à Paris. La moitié des berceaux sont fermés. Mais surtout, vous ne pouvez pas laisser entendre qu'il n'y a pas de familles qui attendent. Et dans les familles qui attendent, n'oubliez pas que ce sont des familles à gros revenus. Il y en a sans doute qui ont de bons revenus, mais n'oubliez surtout pas cela. Des mamans qui pleurent parce qu'elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts, parce qu'elles sont en situation de séparation, parce qu'elles sont victimes de violences, je peux vous dire que nous en avons quand même un certain nombre. Sans parler des couples qui ont des revenus très moyens et qui, une fois payé le loyer, n'ont plus les moyens de payer une garde. C'est une réalité. Quant à ce mauvais conte de Noël qui consiste à laisser entendre que la crèche Valette ne permettrait pas d'accueillir des enfants, je me demande si vous êtes allée à Port-Royal 3, Port-Royal 4, au troisième étage, au quatrième étage, où l'on prend l'ascenseur quand on arrive. Ce n'est pas sérieux. On nous a toujours dit, ce qui est tout à fait vrai, que pour que les conditions de travail soient optimales, il faut refaire les zones de change et abattre des cloisons. C'est tout à fait vrai. Cette crèche n'a pas bénéficié de la même attention, par exemple, que celle de

Poliveau, au 39 bis, qui était un peu dans les mêmes conditions et qui a bénéficié d'énormes travaux de restructuration. Évidemment ce n'est pas la même chose. Il est quand même incroyable de prétendre que le problème soit qu'il y ait plusieurs étages. Évidemment, si on ne fait pas les travaux, je peux vous confirmer que les conditions ne sont pas optimales. Il faudrait faire les travaux pour refaire les zones de change, pour que les conditions de travail soient adaptées, c'est-à-dire supprimer des cloisons, et cetera, comme cela est fait dans les crèches. Pourquoi ne pourrait-on pas le faire à Valette ? Je crains que la réalité ne soit cyniquement triste. La Ville de Paris n'est pas en situation aujourd'hui de recruter suffisamment de personnel. La fermeture d'une crèche au motif qu'elle ne serait plus aux normes a bon dos, parce que cela évite de pointer du doigt le fait qu'on n'est pas capable de mettre une auxiliaire de puériculture pour cinq bébés et une pour sept grands. Voilà la réalité aujourd'hui. Comme on n'a pas le personnel, supprimer une crèche arrange les choses. Je veux bien prendre des amendements, mais je suis en total désaccord avec votre proposition. Pardonnez-moi, c'est le débat. Depuis quand ce sont les syndicats ou d'ailleurs un élu qui décident si les travaux sont adaptés ou non ? C'est un architecte.

Mme Marine ROSSET : Je n'ai pas dit cela.

Mme Florence BERTHOUT : Alors vous vous recorrigez, pardonnez-moi. Mais je pense qu'il revient à des spécialistes de l'aménagement, à des architectes, et cetera, de dire ce que l'on doit faire voilà. Que les syndicats ne soient pas contents, je peux l'entendre, mais cela ne veut pas dire que l'on doit fermer. Je voulais juste dire cela. Je crois que vous vouliez corriger, Marine ROSSET. Si j'ai déformé vos propos, je vous prie de m'en excuser et corrigez.

Mme Marine ROSSET : Pour clarifier ce que j'ai dit sur la pertinence, vous avez raison, ce sont des architectes qui peuvent nous dire ce qu'il faut réaliser comme travaux et si le bâti le permet. Mais quand vous faites des projets architecturaux sans les personnels qui travaillent dedans, tout de suite, c'est beaucoup moins pertinent. Mon propos est de dire que les études ne doivent pas être uniquement des études de rénovation. Quand on va construire un collège, évidemment qu'il y a un chef d'établissement qui est préfigurateur pour dire comment il faut mettre le CDI, etc. Voilà ce que je voulais dire. La question que je pose concernant la pertinence est de savoir si ce lieu est encore capable d'accueillir des enfants. Je n'ai pas, contrairement peut-être à d'autres personnes, d'idées préconçues. J'ai besoin d'informations. Par ailleurs, je rappelle que je suis une conseillère d'opposition, que je n'ai pas les mêmes informations que vous, que je ne suis pas en Conseil de Paris. Je dis juste que, pour qu'une future équipe puisse décider de ce qu'il faut faire de cet équipement, il faut avoir une étude qui ne porte pas uniquement sur les travaux, mais aussi sur la pertinence de ce lieu. Par ailleurs, sur le nombre de berceaux, nous avons déjà eu le débat plusieurs fois sur les auxiliaires. Les 72 berceaux n'étaient pas pris faute de personnel. On est d'accord avec cela. Les autres ont pu être remis dans d'autres crèches.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'ai pas compris, pardonnez-moi.

Mme Marine ROSSET : En septembre 2025.

Mme Corinne GABADOU : En septembre 2025, c'était provisoire. C'est-à-dire qu'en attendant la fin des travaux, on a dit que les enfants allaient à Saint-Séverin en attendant de pouvoir revenir à Valette. La crèche Saint-Séverin est totalement bloquée à cause de cela. Et d'autre part, lorsqu'il y a des travaux, Catherine Brossier supervise, la coordinatrice des crèches est toujours présente et ils sont coordonnés avec les responsables des crèches.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. Je vous assure que, depuis que je suis maire, je n'ai pas vu de travaux qui soient faits sans prendre l'attache de la directrice, mais aussi de la DFPE où les personnes sont très engagées. Elles connaissent leur affaire, et d'ailleurs, elles ne viennent pas me demander mon avis, et c'est tout à fait normal, puisqu'elles savent dire comment la zone de change doit être faite, s'il faut la réduire, et cetera. D'ailleurs, pour être tout à fait transparente, je rappelle que l'autorisation d'accueillir 72 berceaux est une

autorisation donnée par la CAF. Et je n'ai jamais vu la CAF donner une autorisation d'accueillir qui n'est pas du tout raccord. L'étude à demander n'est pas sur la question de savoir si l'on peut accueillir, mais sur la manière d'accueillir des enfants dans des conditions optimales. Et peut-être que ce ne sera pas 72 berceaux, et je peux l'entendre. Peut-être que ce sera 50 berceaux. Je peux tout à fait entendre cela, mais je ne peux pas entendre dire que cette crèche, qui n'a eu aucun problème pendant des années pour accueillir les enfants, ne le pourrait plus à cause d'un problème d'infiltration et peut-être de quelques problèmes humains en termes de management, avec des changements de directeurs. Je comprends que tout cela conjugué soit un problème, mais se saisir de cela et du manque d'effectifs pour fermer une crèche est absolument inacceptable. Et peut-être que, le cas échéant, il faudrait réduire la voilure. Je peux tout à fait l'entendre. Dire qu'il faut élargir est une chose, mais expliquer que le fait qu'il y ait plusieurs étages remette en question la viabilité et l'essence même d'une crèche, cela n'est pas possible. Nous avons des étages quasiment dans la moitié de nos crèches. Cela n'a jamais été un problème. D'ailleurs, je vais même vous dire qu'à chaque fois que nous avons fait des travaux, je parle sous le couvert de Corinne, nous avons réduit la capacité d'accueil des crèches, de manière non négligeable. Monsieur AUDOUIN, je vous en prie.

M. Laurent AUDOUIN : Merci, Madame la Maire. Je voulais vous rassurer sur le fait que si je souriais, c'était peut-être de quelques formules un petit peu fortes, mais certainement pas sur le fond. Nous avons quand même tendance à oublier un petit peu la logique des événements, des faits. Vous avez dit que la moitié des berceaux étaient fermés dans le 5^e arrondissement. J'en étais resté au tiers, ce qui est déjà un chiffre important.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, un tiers...

M. Laurent AUDOUIN : Attendez, un tiers ou cinquante pour cent, ce n'est pas tout à fait pareil. Un tiers est déjà un chiffre extrêmement élevé, mais donc le problème fondamental se situe bien au niveau des personnels. Quand on dit que la Ville de Paris n'est pas en mesure de recruter, il faut rappeler que la Ville de Paris fait quand même beaucoup de choses pour recruter des puéricultrices, et, accessoirement, cela peut être aussi des hommes. Mais manifestement il y a une difficulté intrinsèque à l'état de la ville dans sa globalité avec un marché immobilier très difficile, à la difficulté de se loger. Et l'on peut comprendre que des professionnels qui peuvent travailler en banlieue près de chez elles choisissent de rester en banlieue près de chez elles.

Mme Corinne GABADOU : Nous avons demandé un pour cent des logements sociaux pour le personnel et cela est refusé à chaque fois.

M. Laurent AUDOUIN : La première question est de savoir s'il y a tout simplement assez de logements sociaux, et la deuxième est de savoir si on les réserve à chaque fois pour untel ou untel, ce qui va devenir très compliqué. Nos amis de droite nous ressortent leurs éléments de langage complètement recuits sur le fait qu'avec eux cela va changer. Il y aura peut-être encore moins de logements sociaux effectivement. Vous arrêterez certainement d'en produire, et nous aurons encore moins de familles qui pourront rester dans Paris, nous aurons encore moins de professionnels avec des salaires modérés qui pourront rester à Paris.

Mme Florence BERTHOUT : On peut rester sur le débat, s'il vous plaît ?

M. Laurent AUDOUIN : Pour renverser la logique de l'histoire, il faut créer les conditions pour accueillir des personnels qui gagnent des salaires malgré tout relativement modestes, avec les logements qui vont avec. Ainsi, nous pourrions ouvrir davantage de berceaux.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN, est-ce que vous auriez la gentillesse de revenir sur la crèche Valette ?

M. Laurent AUDOUIN : Je voulais justement reboucler là-dessus. Puisque beaucoup de berceaux sont aujourd'hui fermés, la question, et je dis bien la question de la pertinence pour le cas du nombre de berceaux dans la crèche, peut se poser de manière légitime. Finalement vous avez convergé sur cela à la fin : peut-être que l'on pourrait faire la crèche avec moins de berceaux, ou peut-être même que ces berceaux auraient vocation, encore une fois c'est un simple point d'interrogation, à se déplacer dans d'autres établissements. J'entends les questions de proximité. Je ne vous ai pas interrompue, Madame GABADOU, je termine mon propos. Je dis que la question peut être étudiée, et en revanche, effectivement, la manière avec laquelle cela nous tombe dessus juste avant l'élection, de manière absolument non concertée, n'est quand même pas à la hauteur de la situation. Nous avons besoin de discuter collectivement de l'avenir des équipements de proximité, et il faudrait effectivement que cela se passe dans le cadre d'une nouvelle équipe, quel que soit son bord, quels que soient ses objectifs. Être sûrs que l'opération actuelle soit bien une opération temporaire me semble de bon sens. Pour autant, nous pouvons peut-être adoucir un petit peu les termes du vœu pour obtenir une convergence, en parlant bien d'étude et de réflexion collective, et non forcément affirmer que l'on va rouvrir. Travaillons sur le terrain. Paris a besoin de décentralisation, et c'est une occasion de le montrer.

Mme Florence BERTHOUT : Je laisse la place à Corinne GABADOU puis à Anne BIRABEN, mais je veux bien travailler un vœu. Cependant, si ce n'est pas pour mettre que l'on va rouvrir, on revient au point de départ. Je suis totalement hostile à l'idée que l'on puisse imaginer fermer une crèche. Si l'idée est de ne pas acter le fait qu'on va rouvrir une crèche, alors j'y suis totalement hostile. En tant qu'élue locale, je vois tous les jours des familles qui n'ont pas de place en crèche. Au tout début de mon premier mandat, nous avions la possibilité, et nous le faisons, d'accueillir des enfants. Il y avait plus de personnel vers 2014-2015, et je puis vous assurer que quelques enfants d'autres arrondissements, surtout du 13^e, étaient accueillis. D'ailleurs, je crois que Lyne Cohen-Solal participait à la commission, et elle pourrait en témoigner. Nous prenions aussi les enfants des sapeurs-pompiers de Port-Royal. Donc, je ne peux pas entendre qu'il n'y aurait pas un besoin. Quand je vous dis entre un tiers et la moitié, ce n'est pas pour mentir, c'est parce que cela varie en fonction de la commission. La commission la plus importante est en juin, et celle de février est très tendue parce qu'évidemment, les enfants sont déjà dans la crèche. Je crois qu'Anne BIRABEN voulait s'exprimer.

Mme Anne BIRABEN : Je trouve que ce débat est très symptomatique de deux visions de Paris et de deux visions d'accueil de la petite enfance. Je pense, et je le penserai toujours, que la petite enfance doit être la bienvenue à Paris. Il y a un moment, on ne peut pas se restreindre à une ville où les enfants, petit à petit, disparaîtraient. Là, c'est un exemple, mais demain, est-ce qu'il n'y en aura pas un deuxième, puis un troisième, etc. ? Il y a un réel problème sur une vision de Paris que nous ne partageons pas. Deuxième chose, je vous rappelle qu'il y a eu une mission d'information sur la petite enfance avant cette mandature. Ce sont des missions organisées par la Ville de Paris et qui sont transpartisanes pour trouver les meilleures solutions et améliorer le service aux Parisiens. Cette MIE sur la petite enfance a mis en évidence un temps de trajet moyen que mettaient les puéricultrices pour venir travailler à Paris. Personne ne va trouver le nombre d'heures. Le nombre d'heures en moyenne était de cinq heures. Donc, si l'on veut que les puéricultrices reviennent, il faut évidemment trouver des solutions attractives pour elles. Jusqu'à aujourd'hui, et je suis vraiment contente de le dire, surtout devant cette assemblée, nous avons demandé à plusieurs reprises à Madame Hidalgo et à Monsieur Grégoire de donner des logements sociaux en priorité à ces femmes, parce qu'elles aussi ont une vie, une famille. La réponse de Monsieur Grégoire et de Madame Hidalgo a toujours été non. Je voudrais vraiment que vous l'entendiez. Nous l'avons posée plusieurs fois, et la réponse a toujours été la même. Il y a un moment, à force de pousser dehors la petite enfance, cela devient insupportable parce que nous avons besoin de tous les âges dans une ville, parce que l'on est fait de tout le monde, des grands, des petits, des vieux et aussi des jeunes. Je suis à fond pour voter votre vœu, Madame la Maire, avec l'amendement que je vous ai proposé, de façon à ce que les choses soient extrêmement claires.

Mme Corinne GABADOU : Je voulais juste préciser une chose. Florence parlait de la première mandature. Jusqu'au Covid, cent pour cent des gens du 5^e avaient une place en crèche. On accueillait les dérogations des 13^e, 14^e limitrophes, et 6^e. On accueillait tout le monde. Aujourd'hui, on ne peut plus accueillir des nourrissons de trois mois parce qu'il n'y a pas le personnel. Moi, je prends les bébés à partir de six mois. C'est pour cela qu'il y a des berceaux vides. Mais au fur et à mesure qu'il y a une personne qui revient d'un congé maladie ou autre, on peut réintégrer un bébé. Je ne peux pas accepter d'entendre qu'il n'y a pas de pertinence d'avoir une crèche ici. C'est le coin du quartier où il y a le moins de crèches. Donc, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la politique de la Ville est de ne pas fournir de personnel et de fermer les crèches. Nous allons en rester là. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

Mme Florence BERTHOUT : Si vous permettez, je voudrais qu'on revienne à la crèche Valette. Je suis désolée d'être un peu mono-centrée, même si j'entends ce qui se dit sur le personnel.

Mme Marine ROSSET : Corinne, la politique de Johanne Kouassi est de faire en sorte de fermer des crèches ? Sincèrement ? Non, mais arrête. Franchement, ce n'est pas raisonnable.

Mme Florence BERTHOUT : Si vous permettez...

Mme Nazan EROL : Cela n'a pas de pertinence pour les bébés, mais on ne sait pas en fin de compte qui va profiter de cela. Parce que ce ne sont pas les bébés, en tous les cas.

M. Alexandre BARRAT : C'est la conséquence de votre politique, c'est votre bilan.

Mme Florence BERTHOUT : Si vous permettez, nous allons peut-être passer au vote. Sinon, nous n'allons pas nous en sortir. Nous n'allons pas faire un débat sur la petite enfance. Nous revenons au cœur du sujet, qui est celui de la crèche Valette. Cela n'empêche pas que l'on peut avoir, par ailleurs, un débat sur la petite enfance et nous ne serons pas d'accord. C'est la démocratie. Mais sur la crèche Valette, nous allons d'abord voter, si vous voulez bien, sur cette délibération.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 0

Contre : 11 dont 1 pouvoir

Abstentions : 3

NPPV : 0

14 - V052026003 - VŒU RELATIF À LA CRÈCHE VALETTE (RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE)

15 - V052026007 - VŒU RELATIF À LA CRÈCHE VALETTE (DÉPOSÉ SUR TABLE)

Mme Florence BERTHOUT : Sur le vœu, je veux bien vous laisser du temps, mais je pense qu'on ne sera pas du tout d'accord, puisque je comprends à travers vos propos que vous voulez ajouter quelque chose qui laisse entendre que la crèche Valette ne rouvrirait pas forcément. Je considère que les études ne doivent pas montrer si on peut ouvrir la crèche Valette. Il faut qu'elles soient faites pour que l'on puisse rouvrir dans des conditions optimales pour les personnels et les enfants. Ce qui veut dire en creux que, évidemment, on imagine pouvoir réduire la capacité d'accueil. Est-ce que vous acceptez cela ?

Mme Marine ROSSET : Nous voulons bien une suspension de séance de cinq minutes, et nous reviendrons avec quelque chose.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord.

La séance est suspendue à 18 h 52 et reprend à 19 h 03.

Mme Florence BERTHOUT : Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur de cabinet, il faut juste que nous prenions la plume. Je voudrais que l'on retienne d'abord l'amendement proposé par Anne BIRABEN. Même si je n'adhère pas à 1 000 %, je suis prête à le prendre parce que cela va dans le bon sens. Voici la proposition de réécriture du premier alinéa. Allez-y, Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Donc, ma proposition est : « Lance les études pour permettre la réouverture la plus rapide possible de la crèche Valette ».

Mme Florence BERTHOUT : C'est bon.

Mme Marine ROSSET : Ce qui correspond au vœu que l'on a déjà voté en novembre, en fait.

Mme Florence BERTHOUT : Attendez. C'est bon ? Nous sommes d'accord ? Cela veut dire qu'il faut que l'on rouvre dans les plus brefs délais.

Mme Marine ROSSET : Sur le « s'engage à rouvrir la crèche Valette en 2027 », je propose de le supprimer, et nous ne serons peut-être pas d'accord là-dessus, mais si l'on met « dans les plus brefs délais », pour moi, c'est suffisant. Je propose qu'on maintienne cette crèche dans l'inventaire des équipements de proximité transférés à la mairie d'arrondissement. Et nous nous sommes mis d'accord, je crois, sur le fait de dire « garantissons que toute occupation de celle-ci n'excède pas un délai d'un an ». Et qu'on enlève « et ne fasse pas obstacle ».

Mme Florence BERTHOUT : Attendez. Anne BIRABEN avait un souhait. Qu'est-ce qu'en pense Anne BIRABEN ? On peut relire lentement ?

Mme Marine ROSSET : On reviendra sur les considérants après ?

Mme Florence BERTHOUT : Oui.

Mme Marine ROSSET : Merci. Donc, premier alinéa : « Le conseil d'arrondissement du 5^e souhaite que la Mairie de Paris lance les études pour permettre la réouverture la plus rapide possible de la crèche Valette. »

Mme Florence BERTHOUT : Je propose, pour faire un compromis avec ce qu' Anne BIRABEN a proposé d'ajouter « dont la vocation d'accueil de la petite enfance ».

M. Laurent AUDOUIN : C'est une crèche, en fait.

Mme Anne BIRABEN : Non, mais, vous savez, il vaut mieux mettre deux fois une chose plutôt qu'une, parce que moi, je ne suis pas toujours en confiance.

Mme Florence BERTHOUT : Je termine : « dont la vocation d'accueil de la petite enfance doit être maintenue ».

Mme Marine ROSSET : D'accord. Donc, un EHPAD dont la vocation d'accueil de personnes âgées. Oui, d'accord. Pourquoi pas ?

Mme Florence BERTHOUT : On supprime donc le deuxième alinéa. On met « maintienne dans l'équipement » et on prend « garantissons que toute occupation de celle-ci ». Toute occupation intercalaire ou temporaire ? Est-ce qu'on comprend bien ? « Que toute occupation intercalaire de celle-ci n'excède pas un délai d'un an ». Parce que « occupation », à la relecture, ne me paraît pas clair.

Mme Anne BIRABEN : Intercalaire et temporaire.

Mme Florence BERTHOUT : Non, c'est la même chose. On dit « n'excède pas un an », Anne. Donc c'est écrit noir sur blanc. Cela vous va ?

Mme Marine ROSSET : Cela me convient. Sur les considérants...

Mme Florence BERTHOUT : Attendez, nous terminons.

Mme Corinne GABADOU : Je voudrais proposer de supprimer le premier considérant. En tout cas, je ne peux absolument pas voter ce premier considérant qui est vraiment une attaque : « La Ville de Paris prétend soutenir les familles et favoriser la petite enfance ». Il faut l'enlever, c'est tout.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais vous proposer une réécriture : « considérant que la Ville de Paris doit soutenir les familles et favoriser la petite enfance ». C'est général. Vous êtes d'accord ? Là, il n'y a pas d'attaque. Écoutez, c'est très sympathique, parce que cela veut même dire... C'est une neutralité totale. Cela vous va ?

Mme Marine ROSSET : Et l'on enlève le cinquième considérant.

Mme Florence BERTHOUT : « Considérant qu'il est incohérent de fermer une crèche pour travaux de mise aux normes, tout en prévoyant la réalisation du projet de maison de la paix également destinée à accueillir du public ». Moi, je ne me battrais pas là-dessus parce que l'essentiel y est. Mais je me retourne vers mon adjointe bien-aimée, parce qu'il faut qu'elle accepte. Donc, ce n'est pas gagné.

Mme Corinne GABADOU : On détourne la vérité. C'était la vérité.

Mme Nazan EROL : La vérité est là, Madame la Maire : on n'accepte pas du public parce que ce sont des bébés, mais on accepte une autre forme de public.

Mme Marine ROSSET : C'est justement ce qui n'est pas clair dans ce considérant. On peut avoir des normes différentes pour des petits et pour des adultes. C'est vraiment ce que je comprends, et c'est pour cela que ce considérant n'est pas utile.

Mme Florence BERTHOUT : Nous supprimons. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Nous avons fait un pas. C'est bon ?

Mme Corinne GABADOU : Alors, vous allez voter pour ?

Mme Marine ROSSET : Non, nous nous abstenons. Non, je plaisante.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce que nous sommes d'accord pour voter ce vœu ? Nous rajoutons l'amendement d'Anne BIRABEN, nous supprimons le considérant, nous changeons « considérant que la Ville prétend » par « la Ville doit soutenir les familles » et je soumetts à votre approbation. Voté à l'unanimité. Je vous en remercie. On vous enverra le vœu réécrit avec vos propositions constructives.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

16 - V052026004 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5^E ARRONDISSEMENT, VISANT À ÉTENDRE DE MANIÈRE TEMPORAIRE LE DISPOSITIF DU GROUPEMENT PARISIEN INTERBAILLEURS DE SURVEILLANCE (GPIS) AUX IMMEUBLES SOCIAUX DU 5^E ARRONDISSEMENT QUI CONNAISSENT DES DÉGRADATIONS RÉCURRENTES

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Benjamin ISARE qui va nous rapporter le plus rapidement possible, mais avec le savoir-faire et le talent qu'on lui connaît, le vœu sur le GPIS.

M. Benjamin ISARE : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Ce vœu vous rappelle peut-être un vœu précédemment déposé, mais je le redépose et j'insiste. Le GPIS correspond au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance qui a été créé en 2004 pour assurer la tranquillité résidentielle et renforcer la sécurité des locataires dans les immeubles sociaux, prévenir la délinquance et tout type de nuisances, notamment les occupations illicites des espaces communs, même privés, parfois des caves ou autres espaces. Considérant que ce GPIS intervient aujourd'hui uniquement pour douze bailleurs sociaux à Paris, sept jours sur sept, de 16 h 30 à 4 h 30 du matin, en soirée et la nuit, sur plus de 165 000 logements, mais que ce GPIS, malheureusement, n'intervient que dans onze arrondissements parisiens, c'est-à-dire uniquement les arrondissements à deux chiffres, et qu'aucune présence n'est assurée aujourd'hui dans le 5^e ; considérant que de nombreuses nuisances subies, notamment par les habitants du 7 rue Nicolas Houel, à savoir des effractions dans les caves, des dégradations des parties communes et des petits trafics de stupéfiants – j'ai encore eu un certain nombre de retours et d'échos sur ce sujet ces dernières semaines ; et considérant l'absence de caméras de vidéoprotection dans les parties communes de l'immeuble de la rue Nicolas Houel, il est demandé, et j'abrège un petit peu les considérants, d'étendre de manière temporaire le dispositif du GPIS aux immeubles sociaux du 5^e lorsque ceux-ci subissent des incivilités répétées.

Mme Florence BERTHOUT : Ce qui a vraiment été le cas objectivement de Nicolas Houel, dont toutes les caves ont été fracturées. Nous n'allons pas commenter ici la question des caméras de vidéoprotection pour ne pas rouvrir un débat, mais étant entendu que le bailleur social ne souhaite pas mettre des caméras de vidéoprotection, il me semble que c'est un compromis qui permettrait d'améliorer le quotidien des locataires.

M. Alexandre BARRAT : Nous ne sommes pas contre et, d'ailleurs, nous avons eu l'occasion de l'exprimer lors de précédents conseils. En revanche, il est embêtant de devoir en arriver là. Ce serait plutôt le travail d'une police municipale armée et de la police nationale. On parle de trafics tout de même. Le GPIS, par ailleurs, pour ces raisons, n'est pas la meilleure solution en soi. Il y a aussi son coût à considérer, même si là, nous n'avons pas d'éléments. Moyennant ces réserves, nous allons voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Des prises de parole ? Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET : Très rapidement, il me semble que, justement, la police municipale a fait son travail et qu'elle a fait remonter un certain nombre d'incivilités. Sur la forme, je trouve que, durant cette mandature, la rue Nicolas Houel, de façon générale, a été peu traitée par la municipalité du 5^e. J'ai déjà eu cette discussion avec Benjamin, donc je m'étonne un peu qu'il y ait un vœu qui arrive maintenant.

Mme Florence BERTHOUT : C'est-à-dire, excusez-moi ?

Mme Marine ROSSET : Sur la propreté, sur la sécurité. Je l'ai dit en Conseil de quartier. Nous en avons parlé avec Benjamin, qui m'a dit de prendre des photos pour mettre dans l'application « Dans ma rue ». Donc je ne vais pas revenir dessus. Simplement, je suis étonnée que cela arrive au dernier Conseil. Par ailleurs... Non, vous l'aviez déposé sur Censier, pas sur Nicolas Houel. Ce n'était pas le même objet, le même immeuble. Sur le fond,

en réalité, ce sont les bailleurs qui décident d'intervenir ou pas. Et donc, il vaudrait mieux avoir une saisine auprès des bailleurs et du GPIS, puisque c'est eux qui peuvent décider d'intervenir ou non. La Ville de Paris, en réalité, a une très faible part et un faible pouvoir à l'intérieur de ce groupement. J'attends de voir votre réponse pour décider du vote, mais je ne suis pas convaincue par la pertinence de ce vote.

Mme Florence BERTHOUT : Je croyais que la Ville de Paris était dans tous les conseils d'administration des bailleurs sociaux, voire qu'elle les présidait.

M. Benjamin ISARE : Il me semble qu'il y a quand même certains élus qui siègent, et qui sont même présidents de certains organismes pour lesquels ils touchent des jetons. Bref. Sur la question de Nicolas Houel, nous en avons parlé en conseil de quartier. En effet, je rappelle à tout un chacun que l'application « Dans ma rue » est l'outil déployé par la Ville qui permet justement de faire des signalements sur différentes problématiques de propreté d'espaces publics, de dépôts sauvages ou d'autres choses. Ensuite, sur la question de la propreté, quand il y a des signalements, bien évidemment, nous les faisons remonter. Récemment, nous avons demandé à la police municipale d'avoir des interventions plus fréquentes à pied dans l'impasse Nicolas Houel. Mais on ne peut pas mettre un policier au bout de la rue en permanence.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, on ne va pas refaire un débat sur Nicolas Houel, mais je trouve quand même assez surprenant d'expliquer que la municipalité ne s'est pas beaucoup bougée sur Nicolas Houel. Qui a demandé de créer Urgence propreté, précisément pour des rues comme celle-ci ? C'est votre serviteur. J'ai demandé Urgence propreté, parce que la DPE passe tous les jours rue Nicolas Houel. D'ailleurs, j'ai encore rappelé la semaine dernière pour dire qu'il y avait eu des problèmes. Elle passe tous les jours rue Nicolas Houel, à ma demande, ce qui n'était pas le cas il y a 4 ou 5 ans. Madame Anne Hidalgo avait refusé dans un premier temps, puis a dit : « Finalement, c'est une bonne idée, je vais le proposer. Merci Florence BERTHOUT qui a présidé la mission d'information sur la propreté ». Puisqu'on n'avait pas retenu cette proposition, on a créé Urgence propreté. C'est tout à fait insatisfaisant, je vous l'accorde, mais on ne peut pas dire que nous ne faisons rien. La réalité est que, sauf à augmenter de manière très sensible les effectifs de propreté, cela reste très compliqué d'avancer. Quant à la police municipale, elle y va régulièrement. Mais je rappelle que la police municipale n'a pas le droit d'entrer à l'intérieur d'un immeuble comme Nicolas Houel. Quant à la police nationale, il faut vraiment que cela nous soit remonté de manière très précise. Et cela doit être très encadré. Elle est intervenue, par exemple, dans des blocs sur Poliveau, mais il a fallu que je mette toutes les formes, parce qu'ils n'étaient pas censés intervenir comme cela. Il ne faut pas faire semblant de ne pas connaître la loi. Je rappelle que la police municipale ne peut pas rentrer, en tout cas aujourd'hui, dans des immeubles sociaux. Il faut que le bailleur le demande. Je fais juste une petite mise au point. Donc, si le bailleur ne l'autorise pas, la police municipale, comme la police nationale, ne peut pas rentrer. Ce sont les règles, la doctrine. D'où l'intérêt d'avoir un GPIS qui puisse intervenir. Je comprends les arguments, mais je donne la raison qui est celle-ci. Oui, Monsieur AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : D'abord, tout le monde ne connaît pas le GPIS ici, parce qu'effectivement, il n'intervient pas dans le 5^e. C'est un système qui a été mis en place à l'initiative de la Mairie et des bailleurs, qui n'est pas juste de la sécurité. Il y a aussi une part de prévention, de communication, de présence humaine. C'est un dispositif qui est très intéressant. Mais en revanche, effectivement, le GPIS n'est pas dirigé par la Mairie de Paris. C'est un statut de GIE dans lequel la Mairie de Paris siège au Conseil d'administration, mais n'a qu'une voix délibérative parmi les voix de tous les bailleurs. Donc, de toute façon, rédigé tel quel, le vœu n'est pas applicable. La mairie ne peut pas décider d'étendre les fonctions, la surface du GPIS. On pourrait éventuellement demander à la Mairie de Paris de proposer à la gouvernance du GPIS l'inclusion de tout ou partie des logements sociaux du 5^e dans leur périmètre d'intervention.

Mme Florence BERTHOUT : Il a dit « quand il y a des problèmes ». Ils ne vont pas intervenir tous les jours.

M. Laurent AUDOUIN : Je ne suis pas expert, mais si j'ai bien compris, il y a une logique un petit peu de maraude, de présence, de patrouille. Ce n'est pas de l'intervention, ce n'est pas de la descente. C'est autre chose. Donc, il faut s'adapter à ce qu'est le GPIS.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce que l'on peut rajouter une formule qui serait plus adaptée à la réalité des faits ? Sachant qu'on ne va pas jouer sur les mots. Tous les bailleurs sociaux sont présidés par un élu de l'exécutif. Mais j'entends ce que vous dites. Qui veut intervenir ?

M. Philippe BOUCHET : Oui, sur le fond, effectivement, nous allons voter pour. Il y a une situation, il faut pouvoir intervenir. Je voulais juste réagir sur les remarques qui ont été faites sur la possibilité ou non d'intervenir sur le lieu des bailleurs sociaux. C'est le cas, vous nous l'avez expliqué, mais je voudrais dire que ce n'est pas uniquement les bailleurs sociaux. A priori, la police municipale, sauf autorisation, ne peut pas rentrer dans les lieux privés des immeubles. C'est pourquoi la Mairie de Paris est intervenue auprès de nombreux syndicats pour faire voter cela en assemblée générale. Je pense que tous ceux qui participent à une assemblée générale ont eu cette demande, l'ont accepté ou ne l'ont pas accepté, pour permettre à la police municipale d'entrer dans les parties de l'immeuble. Que l'on parle de la même loi dans le cadre des bailleurs sociaux est normal. Mais, ayant des problèmes, il serait normal qu'ils acceptent l'intervention ou l'entrée de la police municipale comme cela s'est beaucoup fait dans d'autres lieux et dans beaucoup d'immeubles. C'est un choix. On a l'impression quand même que la Mairie de Paris a beaucoup de leviers dans ce domaine, étant présente à la fois auprès des bailleurs sociaux et auprès du GPIS. Je partage juste mon étonnement pour dire qu'il serait peut-être cohérent de faire avec les bailleurs sociaux ce qui a été fait, demandé ou suggéré auprès des syndicats indépendants et privés à Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vote, si vous voulez bien.

M. Benjamin ISARE : Pour reprendre les propositions de notre collègue Laurent AUDOUIN : « Le conseil du 5^e arrondissement demande à la Mairie de Paris d'intervenir auprès des instances dirigeantes du GIE du GPIS pour permettre l'expérimentation du déploiement de ce GPIS dans les immeubles sociaux lorsque ceux-ci subissent des incivilités répétées. »

Mme Florence BERTHOUT : Des immeubles sociaux du 5^e.

M. Benjamin ISARE : Du 5^e.

Mme Florence BERTHOUT : C'est bon ? Nous passons au vote. Avis favorable ? Marie-Christine LEMARDELEY, dans un acte de rébellion, s'abstient.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 1

NPPV : 0

17 - V052026005 - VŒU EN FAVEUR D'UNE PAUSE DES CAMIONS DE CHANTIER DE L'ESPCI DEVANT L'ÉCOLE PIERRE BROSSOLETTE À L'HEURE D'ARRIVÉE DES ENFANTS LE MATIN

Mme Florence BERTHOUT : Dernier vœu déposé par notre collègue Alexandre BARRAT.

M. Alexandre BARRAT : Merci. Il s'agit d'un vœu en faveur d'une pause des camions de chantier de l'ESPCI devant l'école Pierre-Brossolette à l'heure d'arrivée des enfants le matin. Le chantier des travaux de l'ESPCI, qui a d'ailleurs débuté en 2020 et a duré pendant toute la mandature, n'est toujours pas terminé à ce jour et il s'étend sur la voie publique rue Pierre-Brossolette. Or, l'entrée de l'école élémentaire Pierre-Brossolette est située juste en face de ce grand chantier, et, chaque matin, du lundi au vendredi, un grand nombre de véhicules, au moment même où les enfants entrent à l'école ou s'apprêtent à y entrer, avancent, reculent, font des manœuvres pendant que les enfants traversent la rue, et cela à peu près entre 8 h 15 et 8 h 45. Considérant l'inquiétude exprimée par les parents d'élèves quant au danger de cette situation pour les enfants, l'objet de ce vœu est de demander à la Maire de Paris qu'elle demande aux responsables du chantier de réaliser tous leurs efforts d'organisation pour mettre en pause les déplacements de véhicules et notamment de gros véhicules de 8 h 15 à 8 h 45 du matin, tous les jours où il y a école, c'est-à-dire du lundi au vendredi. Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voudrais dire que je suis très surprise de ce vœu qui montre que vous ne connaissez pas du tout le fonctionnement de ce chantier. Je trouve que c'est un vœu un peu opportuniste, pardonnez-moi, qui est vraiment très malvenu, très démagogue, parce que depuis le début du chantier, il y a des réunions très régulières et le fonctionnement du chantier fait que la circulation des camions devant l'école Brossolette est totalement arrêtée aux horaires d'accès des enfants, c'est-à-dire entrée-sortie le matin entre 8 h 15 et 8 h 45, le midi entre 11 h 20 et 11 h 40, le soir entre 16 h 15 et 16 h 45. Des hommes-traffic régulent le passage des enfants, des agents de police et des points-écoles sont régulièrement mobilisés. La directrice de l'école est régulièrement informée de toutes les mesures qui sont prises. Il y a des réunions publiques qui sont organisées tous les quinze jours, le lundi à 17 h 30 devant l'entrée de la résidence ELOGIE avec le responsable du chantier du côté de l'ESPCI. Et il existe une boîte mail générique qui s'appelle travaux-campus@espci.fr. Et donc, si vous avez connaissance d'un jour précis, à une heure précise, où il y a eu un problème, il faut le faire remonter. Il faut tout de suite téléphoner au responsable du chantier. Il ne faut pas faire un vœu qui fait planer une espèce de doute sur le sérieux de ce chantier, et que je trouve personnellement extrêmement malvenu. Le vœu est déjà satisfait, donc je voterai contre.

M. Alexandre BARRAT : D'abord, je n'ai pas dit que le chantier n'était pas sérieux. Je n'ai absolument pas dit cela. Ensuite, c'est ce que nous remontent les parents d'élèves, encore une fois. Donc, s'il y a une organisation théorique sur le papier, très bien. S'il y a des réunions, tant mieux. Cela dit, il y a des inquiétudes et elles sont fondées par le terrain, sur des constats de terrain.

Mme Marine ROSSET : Donc vous le retirez ?

M. Alexandre BARRAT : Mais non, au contraire, il n'a pas l'air satisfait.

M. Édouard CIVEL : Sur la question des horaires auxquels les camions peuvent circuler, j'abonde dans le sens de Madame LEMARDELEY. En effet, il y a en fait dès 8 h 10 et aux différentes sorties, pas uniquement le matin, des interdictions de circulation des camions. Sur ces points, Monsieur Dehri, qui gère le chantier pour l'ESPCI, et Monsieur Croquette sont en relation constante avec Madame Berger, la directrice de l'école. Et, en effet, cette interdiction est déjà en place. Si jamais il y a des problèmes avec l'entreprise, il faut immédiatement saisir l'organisation du chantier pour essayer de corriger le cas échéant. Le dispositif tel qu'il est aujourd'hui prévoit déjà ce que vous demandez. Je considère que votre vœu est satisfait.

Mme Florence BERTHOUT : Sur les écoles, il faut que l'on soit très vigilants, et c'est bien normal. Il suffit qu'il y ait une fois où cela ne marche pas... Quand il y a un problème, la directrice appelle, d'ailleurs, moins que les parents. Il semblerait qu'il y ait eu une ou deux fois effectivement des problèmes : l'homme-traffic n'était pas là. Mais vraiment, je suis physiquement toutes les semaines à l'école Brossolette, donc je peux témoigner, et Dieu sait et Madame LEMARDELEY sait que je ne suis pas toujours tendre sur l'ESPCI. Les exigences des parents sont tout à fait importantes, et c'est normal, mais cela a dû arriver deux fois, ce qui est peut-être trop, je vous l'accorde. De la même manière, à Pontoise, quand on a un parent qui se plaint du camion de la Caisse des écoles, même s'il n'y a pas de danger, on décide que les camions ne viennent pas entre 8 h 15 et 8 h 45. Franchement, je puis vous assurer que cela est fait. Maintenez-vous votre vœu, cher collègue ?

M. Alexandre BARRAT : Oui.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne le voterai pas, parce qu'il est satisfait. J'ai une note et un retour de la directrice. Nous passons au vote.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 3

Contre : 11 dont 1 pouvoir

Abstentions : 0

NPPV : 0

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Merci beaucoup de votre présence. C'était un peu notre dernière séance durant laquelle nous avons coconstruit quelques vœux tous ensemble. C'est un peu plus facile qu'à l'Assemblée nationale et je vous en remercie. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 29.

La secrétaire de séance

Violaine HACKE